

*Livret de Correspondance*  
*Brevets d'apprentissage*

Paris, le 5 décembre 1841.

LE MONITEUR  
 DES  
 CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

**JOURNAL**

DES INDUSTRIELS, DES FABRICANS  
 ET DES OUVRIERS.

On s'abonne à Paris,  
 RUE DE GRANELLE SAINT-HONORÉ, n° 55,  
 Hôtel des Fermes.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Par an : 12 fr.  
 Six mois : 7 fr.

AFFRANCHIR.

A Monsieur, le Secrétaire du Conseil de Prud'hommes

MONSIEUR,

Vous avez pu apprendre par les journaux, ou par le premier numéro du *Moniteur des Conseils de Prud'hommes*, que nous avons eu l'honneur de vous adresser, que les trois Conseils généraux des Manufactures, du Commerce et de l'Agriculture doivent se réunir le 16 de ce mois, et que d'importantes questions, qui touchent aux intérêts les plus précieux de l'industrie, vont être soumises à leurs délibérations. La circulaire du Ministre qui les convoque a indiqué quelques-unes de ces questions, comme les Brevets d'invention, les Livrets d'ouvriers, les Contrats d'apprentissage, la propriété des Dessins et des Marques de fabrique, le dévidage métrique des fils, etc.; mais beaucoup d'autres, non moins graves, doivent appeler aussi l'attention des Conseils et recevoir une solution dont l'influence se fera bientôt sentir dans toutes les villes manufacturières.

Jamais circonstance ne saurait donc être plus favorable pour exposer les vœux et les besoins des industries de votre localité, et le *Moniteur des Conseils de Prud'hommes* est heureux d'avoir paru assez tôt pour pouvoir s'en rendre l'écho. Déjà les Conseils de quelques villes du Nord nous ont adressé leurs observations, et nous nous empressons de provoquer de votre part de semblables communications. Si les circonstances l'exigent, un SUPPLÉMENT spécial sera publié entre notre 2<sup>e</sup> et notre 3<sup>e</sup> numéro, c'est-à-dire du 20 au 25 décembre, et adressé, comme notre prochain numéro du 15, à tous les membres des trois Conseils généraux. Nous aurons soin de rendre compte de leurs séances dès qu'elles pourront être connues. De cette session qui va s'ouvrir, des discussions qui s'engageront dans le sein de ces Conseils, des travaux sérieux publiés par la presse, et surtout par notre journal, auquel sa spécialité donne, sous ce rapport, une certaine autorité, peuvent sortir pour les Conseils de Prud'hommes, pour l'industrie, pour les ouvriers, de grandes et fécondes mesures.

Tuteur naturel de l'Institution des Prud'hommes à laquelle vous appartenez, et dont vous avez apprécié les bienfaits, vous ne laisserez pas échapper cette occasion d'apporter dans les débats le tribut de votre expérience et de vos lumières. Tous les membres du Conseil de Prud'hommes, tous les fabricans et les ouvriers instruits s'empresseront certainement de vous fournir leurs propres observations. Si le temps vous manque pour donner à ces documens une forme ou une rédaction convenables, veuillez nous les adresser tels quels, les rédacteurs du *Moniteur des Conseils de Prud'hommes* en feront le sujet de leurs méditations et de leurs articles. Il n'y a pas un moment à perdre, et nous osons

compter sur votre dévouement à l'Institution des Prud'hommes et aux progrès de l'industrie pour nous mettre à même de remplir la tâche que nous nous sommes imposée.

Dans la crainte encore que vos occupations ne vous laissent pas le loisir de nous transmettre des observations étendues, nous prenons la liberté de vous adresser une série de questions auxquelles vous pourrez répondre sommairement s'il ne vous est pas possible de le faire autrement. Nous sommes persuadés que de cette manière au moins vous pourrez concourir avec nous au succès d'une œuvre de progrès et de conciliation.

Nous adressons à M. le Président une lettre semblable à celle-ci, et nous vous prions de vous entendre avec lui pour réunir sa réponse à la vôtre, afin de diminuer nos frais de port de lettre.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et de mon dévouement.

L'Administrateur-Gérant,



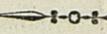
NAPOLÉON CHAIX.

P. S. Veuillez, en nous écrivant par la poste, apposer sur vos lettres le sceau de votre conseil ou la mention qu'elles émanent de vous.

# RÉPONSE

## Aux questions adressées par la rédaction du *Moniteur des Conseils de Prud'hommes*.

( Lettre du 5 décembre 1844. )



1° Quelle est l'opinion des ouvriers et des fabricans sur les livrets d'ouvriers?

2° Comment serait accueillie une mesure qui en confierait la délivrance aux Prud'hommes, comme ils ont celle des livres d'acquit, et les chargerait de les remettre à l'ouvrier qui quitte un établissement, pour qu'ils puissent s'enquérir des motifs de son congé, et faire, soit au fabricant, soit à l'ouvrier, des représentations sur leur rupture?

3° Quels seraient les résultats probables de l'inscription, sur les livrets, des conventions arrêtées entre le fabricant et l'ouvrier?

4° Le congé ne devrait-il pas être donné quelque temps à l'avance, soit par l'ouvrier au fabricant, soit par le fabricant à l'ouvrier, et inscrit par les Prud'hommes sur le livret?

5° Admettrait-on généralement le délai d'un mois pour le congé?

6° Quels sont la durée, les conditions et le résultat de l'apprentissage?

7° Comment sont traités les apprentis? Reçoivent-ils une instruction suffisante de tous les procédés de la fabrique pour devenir de bons ouvriers?

8° Les contrats d'apprentissage ne devraient-ils pas être soumis, avant la signature, à l'examen des Prud'hommes, et l'exécution confiée à leur surveillance? — Quelle action pourrait-on leur donner sur ce point?

*M. Colpout de ...  
maître de la forgeurie 12*



9° Quelle est la conduite des apprentis? Quelles mesures pourraient être prises pour les soustraire à l'influence des mauvais exemples, et leur donner des habitudes d'ordre et de moralité?

10° La durée de la propriété des dessins ne doit-elle pas être restreinte? Peut-on fixer le point qui distingue l'imitation permise de la contrefaçon?

11° Quelles améliorations appelle la législation sur les marques des fabriques?

12° Quelles sont les matières premières sur lesquelles une réduction des droits de douanes donnerait un nouvel essor à l'industrie?

13° Ne conviendrait-il pas de multiplier, pour les adultes, des cours spéciaux analogues à ceux du Conservatoire des arts et métiers de Paris? — et des écoles pratiques d'industrie pour les enfants?

14° Quelle est la durée du travail? — Le minimum et le maximum des salaires? — La durée des chômages?

15° Les ateliers où les ouvriers travaillent sont-ils généralement sains et bien aérés? — Des réglemens ne pourraient-ils pas être faits sur ce point, et les Prud'hommes chargés d'inspecter les locaux?

16° Quelles sont les mesures propres à favoriser le développement de l'industrie de votre ville?

17° Quelles sont les réformes que vous croyez les plus urgentes à apporter dans la législation des Prud'hommes?